Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Extrait du procès-verbal non adopté de la 4e séance du Conseil d'administration pour l'exercice financier 2026-2027 tenue le 25 et le 26 septembre 2026

RESOLUTION CA-2627-47

CONSIDÉRANT le projet de budget 2027-2028 préparé avec l'outil de stratégie à long terme sur la détermination du montant de la cotisation annuelle ;

CONSIDÉRANT les orientations retenues par le comité d'audit pour l'évolution du budget annuel de l'Ordre et du montant de la cotisation annuelle des hygiénistes dentaires selon la vision à long terme ;

CONSIDÉRANT le projet de budget proposé par la Direction générale pour l'exercice financier 2027-2028 en fonction de ces orientations ;

CONSIDÉRANT la hausse de cotisation de 38 $ (6,62 %) retenue par le comité d'audit pour l'exercice 2027-2028 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit d'entériner le projet de budget 2027-2028 préparé par la Direction générale sur la base de cette hausse du montant de la cotisation annuelle régulière ;

Il est résolu à l'unanimité :

1. D'entériner le projet de budget 2027-2028 en vue d'effectuer la consultation des membres sur le montant prévu d'augmentation de la cotisation annuelle pour ce même exercice financier ;
2. De soumettre à la consultation des membres une augmentation de 6.62 % et les montants suivants relatifs à la cotisation annuelle 2027-2028, et ce, conformément aux dispositions du *Code des professions* :
    - Augmenter la cotisation à 612 $ pour la cotisation régulière ;
    - Maintenir le principe d'un montant réduit de la cotisation pour les retours de congé de maternité, de paternité, parental, ou encore, de maladie prolongée ou d'allaitement (autorisés par la CNESST) comme suit :
        - Coût de la cotisation régulière lorsque la réinscription a lieu entre le 1er avril et le 31 juillet ;
        - Coût de la cotisation régulière moins 45 $ lorsque la réinscription a lieu entre le 1er août et le 30 novembre (soit 567 $) ;
        - Coût de la cotisation régulière moins 90 $ lorsque la réinscription a lieu entre le 1er décembre et le 31 mars (soit de 522 $) ;
    - Maintenir le principe d'une cotisation réduite pour les nouveaux membres étudiants (diplômés), de l'ordre de 50 % pour les mêmes périodes, soit :
        - 306 $ lorsque l'inscription au tableau des membres de l'OHDQ a lieu entre le 1er avril et le 31 juillet ;
        - 283,50 $ lorsque l'inscription au tableau des membres de l'OHDQ a lieu entre le 1er août et le 30 novembre ;
        - 261 $ lorsque l'inscription au tableau des membres de l'OHDQ a lieu entre le 1er décembre et le 31 mars.